



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration  
du Ministère de l'Intérieur  
Délégation régionale**

**BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA RÉSERVE CIVILE**

**ARRETE**

**2022 SGAMI / EST / DR / N° 12**  
en date du 7/03/2022

**Portant désignation des membres des jurys des concours externes et internes ouverts au titre de 2022 pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS RHIN**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de reclassement des ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

- VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ;
- VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2004-1105 du 19 avril 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté ministériel du 08 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021 portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de l'année 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2021 portant ouverture des concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand-Est, au titre de l'année 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 portant délégation de signature en faveur de Mme Marie AUBERT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin (hors classe), et en faveur de certains personnels placés sous son autorité exerçant leurs fonctions au SGAMI ;

- VU La convention de délégation de gestion du 16 décembre 2021 signée entre le Préfet de la région Grand EST, le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Est ;
- SUR proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres du jury des concours externe, interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, ouvert au titre de l'année 2022, pour la région Bourgogne-Franche-Comté, est arrêtée comme suit :

### **Président :**

M. Sylvain GALIMARD      Directeur du secrétariat général commun de Côte d'Or

### **Vice président :**

M. Benoît HUÉ      Délégué régional du SGAMI EST à Dijon

### **Membres :**

Mme Sandrine DUBOIS      Attachée de l'administration, Cheffe de bureau de la gestion du personnel à l'école de gendarmerie de Dijon

M. Fabien GRANGE      Attaché principal de l'administration, délégué régional adjoint, Chef du bureau de la protection fonctionnelle au SGAMI Est à Dijon

Mme Anne-Sophie LALLIER      Attachée de l'administration, Adjointe à la Cheffe du bureau du recrutement et de la réserve civile à la délégation régionale du SGAMI Est à Dijon

M.	Jérôme	LORILLIARD	Attaché de l'administration, chef du bureau du budget administration à l'école de gendarmerie de Dijon
Mme	Myrina	MIGNOT	Attachée de l'administration, cheffe du bureau du recrutement et de la réserve civile à la délégation régionale du SGAMI Est à Dijon
M.	Cyrille	MONNOT	Commandant divisionnaire de police, chef du centre de formation de Dijon – DZRFPN Est
Mme	Martine	NICOLAS	Secrétaire de classe exceptionnelle, cheffe du secrétariat à l'école de gendarmerie de Dijon
M.	Jean-Christophe	NONIN	Formateur au centre national de formation de la police scientifique à Ecully
Mme	Sonia	PAGEAUX	Attachée de l'administration, cheffe du pôle accompagnement de l'agent au service des ressources humaines du secrétariat général commun du Doubs
Mme	Marie-Caroline	RIGAUD	Directrice adjointe au secrétariat général commun de Côte d'Or

**ARTICLE 2** : La Préfète Déléguée pour la Défense et la Sécurité auprès de la Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le délégué régional,

Benoît HUE